

the following day a provisional Jewish Government would begin to function in accordance with the spirit of the United Nations resolution and the Jewish State would thus be a reality. The only threat to its existence would come from the Arab State. The problem before the Assembly was not how to implement the resolution of 29 November 1947, but how to prevent the Arab States from violating their Charter obligations and defeating the will of the United Nations.

The meeting rose at 12.52 p.m.

HUNDRED AND TWENTY-SECOND MEETING

Held at Lake Success, New York, on Thursday, 22 April 1948, at 3 p.m.

Chairman: Mr. T. F. TSIANG (China).

7. Continuation of the general debate on the question of the future government of Palestine

Sir Mohammed ZAFRULLAH KHAN (Pakistan) declared himself in favour of the French proposal¹ for the safeguarding of the Holy Places in Jerusalem and suggested the establishment of a local council to be composed of an equal number of Jewish, Christian and Moslem representatives.

Turning next to the fundamental problem of Palestine, the representative of Pakistan sketched a brief outline of recent developments.

In the opinion of certain delegations, he said, resolution 181(II), adopted by the General Assembly on 29 November 1947, constituted a solution which was just and which ought therefore to be carried into effect. It was surely ironic that that so-called just and fair decision should be the cause of the present conflict.

In the quarter-century during which it had been the concern of the League of Nations and later the United Nations, the Palestine problem had proved insoluble. The cause of those repeated set-backs was that a tissue of contradictions lay at the root of the problem and that up to the present no one had tried to disentangle its main threads. On the contrary, the attempt had always been made to reconcile conditions that were irreconcilable. The cause of the conflict lay not in the fact that a certain number of Arabs and Jews inhabited the same country, but in the fact that someone had set them against each other.

The fundamental cause of the conflict was to be found in the contradictory promises made by Great Britain, during the First World War, to the Arabs as well as the Jews, so that both peoples remained convinced that they were morally justified in whatever they did. To the Arabs, the British had promised the independ-

demain, un Gouvernement juif provisoire entrera en fonctions, conformément à l'esprit de la résolution des Nations Unies, et l'Etat juif deviendra ainsi une réalité. La seule menace qui s'oppose à son existence ne peut émaner que des Etats arabes. Le problème auquel l'Assemblée doit faire face maintenant n'est pas de trouver les moyens d'appliquer la résolution du 29 novembre 1947, mais d'empêcher les Etats arabes de violer les obligations de la Charte et de mettre en échec la volonté des Nations Unies.

La séance est levée à 12 h. 52.

CENT-VINGT-DEUXIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le jeudi 22 avril 1948, à 15 heures.

Président: M. T. F. TSIANG (Chine).

7. Suite de la discussion générale sur la question du gouvernement futur de la Palestine

Sir Mohammed ZAFRULLAH KHAN (Pakistan) se déclare en faveur de la proposition française pour la sauvegarde des Lieux saints à Jérusalem¹ et suggère l'établissement d'un conseil local composé d'un nombre égal de représentants juifs, chrétiens et musulmans.

Abordant ensuite le fond même du problème de la Palestine, le délégué du Pakistan trace un bref aperçu de ses récents développements.

Selon certaines délégations, la résolution 181(II) adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre 1947 constitue une solution juste qui, par conséquent, devrait être mise à exécution. N'est-il pas ironique que ce soit cette décision que l'on dit équitable qui provoque les conflits actuels?

Depuis un quart de siècle qu'il a préoccupé la Société des Nations et maintenant les Nations Unies, le problème palestinien s'est avéré insoluble. La cause de ces échecs répétés est qu'à la source du problème se trouve un tissu de contradictions et que personne jusqu'à présent n'a essayé de dégager clairement les données fondamentales du problème. Au contraire, on a toujours essayé de concilier des données inconciliables. La cause du conflit ne réside pas dans le fait qu'un certain nombre d'Arabes et de Juifs habitent le même pays, mais dans le fait que quelqu'un les a dressés les uns contre les autres.

La cause fondamentale du conflit se trouve dans les promesses contradictoires faites par la Grande-Bretagne, pendant la première guerre mondiale, aussi bien aux Arabes qu'aux Juifs, de telle manière que les deux peuples continuent à croire qu'ils ont moralement raison dans tout ce qu'ils font. Aux Arabes, les Britanniques ont

¹ See 121st meeting; also document A/C.1/280.

¹ Voir la 121ème séance et aussi le document A/C.1/280.

ence of Palestine, and when the Arabs, after having fulfilled their own commitments, demanded the fulfilment of the British promises at the end of the war, they had been told that that promise was not an international obligation; it had obviously been impossible to convene an international body in the middle of the war. To the Jews, the British had promised a "national home" in Palestine without the consent or knowledge of the Arabs, a pledge which therefore was in no sense binding upon the latter. Moreover, the British Government had assured the Arabs that the promise made to the Jews would in no way affect the economic and political interests of the indigenous population of Palestine. Therein lay the inconsistency: if the Balfour Declaration was consistent with the pledges given to the Arabs, it could only be interpreted as a promise of the establishment of a Jewish national home within an independent Arab Palestine. But the Jews interpreted the Balfour Declaration as a promise of the establishment of an independent Jewish State in Palestine. It was plain that one of the two sides must give way, and that it was the one which came later that would have to yield, since Great Britain had no right to pledge to the Jews anything it had already pledged to the Arabs.

To solve this problem, the report of Subcommittee 2 of the *Ad Hoc* Committee on the Palestinian question (document A/AC.14/32) had proposed that the question should be referred to the International Court of Justice for an opinion. That proposal had been rejected by twenty-one votes to twenty, and meanwhile the conflict continued. The Arabs believed they were being denied what had been promised them, and the Jews continued to believe that the pledges made to them had not been fulfilled.

It was said that a realistic view must be taken and that the situation in Palestine must be regarded as an accomplished fact. But what were the facts? There were in Palestine 1,200,000 Arabs, Moslem and Christian, and about 650,000 Jews.

The political rivalry between those two groups could be removed by applying the principle of the right to self-determination of peoples set out in Article 1, paragraph 2, of the Charter. But the United Nations had not proceeded in that manner in the case of Palestine. It was argued that the Jews occupied a special position in Palestine. The only peculiarity of the situation was that 90 per cent of the Jewish population in Palestine had been brought in from abroad and foisted upon Palestine by one of the most insidious forms of aggression. In the face of this fact, historic considerations were invoked to justify Jewish immigration, but on the other hand, it was asserted that judgments should be based on the present situation. Those two arguments were mutually contradictory. The only way to be realistic was to take as a basis the relative importance of the respective population

promis l'indépendance de la Palestine, et lorsque les Arabes, après avoir rempli leurs propres engagements, ont demandé après la guerre l'exécution des promesses britanniques, on leur a répondu que cette promesse n'était pas une obligation internationale, alors qu'il était évidemment impossible en pleine guerre de rassembler un organe international. Aux Juifs, les Britanniques ont promis un "foyer national" en Palestine, sans l'assentiment ou la connaissance des Arabes, promesse qui, par conséquent, ne lie ces derniers en aucune manière. D'autre part, le Gouvernement britannique a assuré les Arabes que la promesse faite aux Juifs n'affecterait en rien les intérêts économiques et politiques des populations indigènes de Palestine. C'est ici que gît la contradiction: si la Déclaration Balfour s'accorde avec les promesses faites aux Arabes, elle ne peut s'interpréter que comme une promesse d'établir un foyer national juif à l'intérieur d'une Palestine arabe indépendante. Mais les Juifs interprètent la Déclaration Balfour comme une promesse d'établissement d'un Etat juif indépendant en Palestine. Il est évident que l'une des deux parties doit céder, et que c'est le dernier venu qui doit céder puisque la Grande-Bretagne n'avait pas le droit de promettre aux Juifs quelque chose qu'elle avait déjà promis aux Arabes.

Pour résoudre ce problème, le rapport de la Sous-Commission 2 de la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne (document A/AC.14/32) avait proposé que la question soit renvoyée pour avis à la Cour internationale de Justice. Cette proposition fut rejetée par 21 voix contre 20, et entre temps le conflit a continué. Les Arabes se croient frustrés de la promesse qui leur a été faite, et les Juifs continuent à penser que l'on n'a pas rempli les engagements pris à leur égard.

On dit qu'il faut être réaliste et considérer la situation en Palestine comme un fait accompli. Mais quels sont les faits? Il y a en Palestine 1.200.000 Arabes, musulmans et chrétiens, et à peu près 650.000 Juifs.

La rivalité politique qui règne entre ces deux groupes pourrait être résolue en appliquant le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes énoncé à l'Article 1, paragraphe 2, de la Charte. Mais les Nations Unies n'ont pas procédé de cette manière dans le cas de la Palestine. On soutient que les Juifs occupent une situation particulière en Palestine. La seule particularité de cette situation est que 90 pour 100 de la population juive actuelle en Palestine sont constitués par des apports étrangers qu'une agression d'une espèce des plus insidieuses qui soient a imposé à la Palestine. A l'encontre de ce fait, on invoque des considérations historiques pour justifier l'immigration juive, mais, d'un autre côté, on nous dit de raisonner sur la base de la situation actuelle. Ces deux arguments se contredisent mutuellement. La seule manière d'être réaliste est de se fonder sur l'importance des

groups and once that criterion was adopted, to hold to it and apply it impartially.

The fact was that the Mandatory Power had reached the conclusion that it was unable to fulfil the Mandate as it was then being interpreted, that is, the formation of an independent Jewish State in Palestine. It had therefore brought the question of Palestine to the United Nations. The United Nations had appointed a Special Committee whose report¹ contained proposals by the majority and proposals put forward by the minority. The Jews had accepted and the Arabs had rejected the proposals of the majority. Both had rejected the proposals of the minority. Was that not some indication of the direction in which a solution of the problem would have to be sought?

The *Ad Hoc* Committee on the Palestinian question set up by the General Assembly had established two Sub-Committees, one to make a report based on the majority proposals, and the other on the minority proposal to establish a unitary State. Sub-Committee 2 was composed of representatives of Arab States, Afghanistan and Pakistan, and was headed by the representative of Colombia. In the opinion of the Chairman, that composition was not such as to make a compromise solution possible. He suggested that the composition should be changed, but that reasonable suggestion, which had been accepted by the Sub-Committee, had been contemptuously turned down by the Chairman of the *Ad Hoc* Committee.

The United Nations had therefore tried to resolve the problem on the basis of an extreme proposal: partition of Palestine into two independent States with economic union. But that solution, which had been described as just and fair, in fact conferred no real sovereignty on either of the two States. Jerusalem, the very heart of Palestine, would belong to neither of the two independent States. The economic matters of communications, customs duties, tax collection, development of water resources, of industry and agriculture, would be in the hands of an economic board composed of three Arab representatives, three Jewish representatives, and three representatives appointed by the United Nations, who would thus have a deciding vote and would therefore be the real sovereigns of the two States. It was admitted that the Arab State would not be financially liable unless it received an annual subsidy of £4,000,000 from the Jewish State. All that did not portend any real sovereignty; on the contrary it was a monstrous solution.

The representative of Pakistan then described what those two independent States would be. Palestine, a country of approximately 10,000 square miles, would be divided into eight parts — three Jewish, three Arab, the city of Jaffa

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly*, Supplement No. 11.

populations respectives et, une fois ce critère adopté, de s'y tenir et de l'appliquer impartialement.

Le fait est que la Puissance mandataire est arrivée à la conclusion qu'elle se trouvait dans l'impossibilité de remplir le Mandat dans le sens où on veut l'interpréter aujourd'hui, c'est-à-dire la constitution en Palestine d'un Etat juif indépendant. C'est pour cette raison qu'elle a saisi les Nations Unies de la question palestinienne. Les Nations Unies ont créé une Commission spéciale dont le rapport¹ contenait des propositions approuvées par la majorité et des propositions formulées par la minorité. Les Juifs ont accepté et les Arabes ont rejeté les propositions de la majorité. Tous les deux ont rejeté les propositions de la minorité. N'y avait-il pas là une indication sur la direction dans laquelle il fallait chercher la solution du problème?

La Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne a créé deux Sous-Commissions, l'une pour faire un rapport sur les propositions de la majorité, et la seconde, sur la proposition de la minorité tendant à établir un Etat unitaire. La Sous-Commission 2 ne comprenait que des représentants des Etats arabes, ainsi que le l'Afghanistan et du Pakistan, et était présidée par le représentant de la Colombie. Cette composition, de l'avis du Président, n'était pas de nature à rendre possible une solution de compromis. Aussi, ce dernier suggéra d'en modifier la composition, ce qui fut accepté par la Sous-Commission, mais cette suggestion raisonnable fut rejetée avec mépris par le Président de la Commission *ad hoc*.

Les Nations Unies se sont donc efforcées de résoudre le problème en prenant comme base la proposition extrême: partage de la Palestine en deux Etats indépendants avec union économique. Mais, en fait, cette solution que l'on qualifie d'équitable ne confère aucune souveraineté réelle à aucun des deux Etats. Jérusalem, le cœur même de la Palestine, n'appartiendrait à aucun des deux Etats indépendants. Quant aux questions économiques, les communications, le service des douanes, la perception des impôts, le développement des ressources hydrauliques, de l'industrie et de l'agriculture, elles seraient entre les mains d'un Conseil économique composé de trois représentants arabes, trois représentants juifs et trois représentants nommés par les Nations Unies, qui disposeraient donc d'un vote décisif et seraient par conséquent les vrais souverains des deux Etats. Il est admis que l'Etat arabe n'est viable du point de vue financier que s'il reçoit une subvention annuelle de 4.000.000 de livres sterling de l'Etat juif. Tout cela n'est pas l'indice d'une souveraineté véritable et constituée, au contraire, une solution monstrueuse.

Le représentant du Pakistan décrit ensuite de quelle manière se présenteraient ces deux Etats indépendants. La Palestine, pays d'environ 10.000 milles carrés, serait divisée en huit parties: trois juives, trois arabes, la ville de Jaffa

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, Supplément No 11.

and the city of Jerusalem. They were told that this partition had its disadvantages but that it was not unjust. The partition of Palestine was being justified, moreover, by pointing out that in a unitary State the Jews would be permanently reduced to the status of a minority. But if they agreed that the Jews and Arabs constituted two separate communities with two different cultures and two distinct nationalities, neither of these two communities should be reduced to the position of a permanent minority. According to the partition plan, however, there would be within the Jewish State 508,000 Jews and 435,000 Arabs, whereas there would be approximately 10,000 Jews and 800,000 Arabs in the Arab State. Furthermore, with the sole exception of the sub-district of Haifa, which contained the city of Tel Aviv, the Jews nowhere constituted a majority of the population. As to the three parts which would make up the Jewish State, in Eastern Galilee, there were 86,200 Arabs and 28,750 Jews. In the central region there was a Jewish majority of 469,250 over 306,760 Arabs. To the south, in the Negeb area, there were only 2,000 Jews, whereas there were at present more than 80,000 Arabs.

How could it then be said that those opposed to such a proposal were committing an act of aggression?

But injustice went further since 435,000 Arabs, who were reduced to a permanent minority within the Jewish State, had to face a miserable economic future. It was a well-known fact that the land acquired by the Jews in Palestine had been bought by the Jewish National Fund and not by individuals, so that once the land had passed into Jewish hands it would remain there forever. The 435,000 Arabs, who, because of the partition plan, found themselves within the Jewish State, owned at the moment more land than the Jews. But this land would inevitably be transferred to the Jewish immigrant colonies, and the Arabs, who could only live by agriculture, would end up by becoming a landless agricultural proletariat.

If, on the other hand, the Jews were to become a minority within an Arab State, they would be able to resist the Arabs economically, as they were superior in economics, science, technique and in other respects. But what would become of the 435,000 Arabs in the Jewish State after they had lost their land? How could they earn their living since the Jewish colonists were forbidden to employ Arab labour?

It had been claimed that the partition decision was fair and was the example of the conscience of the civilized world. It was certain, however, that the necessary majority would not have been obtained, had it been known that this decision could only be put into effect by force. It was also strange that on 29 November¹

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly*, plenary meeting No. 128.

et la ville de Jérusalem. On nous dit que cette division offre des inconvénients, mais qu'elle n'est pas injuste. D'autre part, on justifie le partage de la Palestine en faisant ressortir que, dans un Etat unitaire, les Juifs se verraient réduits d'une façon permanente au rang d'une minorité. Mais, si nous admettons que les Juifs et les Arabes constituent deux communautés distinctes, avec deux cultures différentes et deux nationalités séparées, ni l'une ni l'autre de ces deux communautés ne devrait être réduite à la position de minorité permanente par rapport à l'autre. Pourtant, d'après le plan de partage, il y aurait, à l'intérieur de l'Etat juif, 508.000 Juifs et 435.000 Arabes, tandis que, à l'intérieur de l'Etat arabe projeté, il y aurait environ 10.000 Juifs et 800.000 Arabes. De plus, à l'exception de l'unique sous-district de Haïfa, dans lequel se trouve la ville de Tel-Aviv, les Juifs ne constituent nulle part une majorité de la population. Quant aux trois sections qui constitueraient l'Etat juif, la Galilée orientale comprend 86.200 Arabes et 28.750 Juifs. Dans la zone centrale, il y a une majorité juive de 469.250, contre 306.760 Arabes. Au sud, dans la région du Négeb, il n'y a que 2.000 Juifs, alors qu'il s'y trouve encore à l'heure actuelle plus de 80.000 Arabes.

Comment peut-on prétendre, dans ces conditions, que celui qui résiste à un tel projet commet un acte d'agression?

Mais l'injustice va plus loin, car un sort économique misérable est réservé à ces 435.000 Arabes réduits à l'état de minorité permanente à l'intérieur de l'Etat juif. C'est un fait connu que les terres achetées par les Juifs en Palestine sont acquises par le Fonds national juif et non par des individus, de telle sorte qu'une fois les terres passées entre les mains juives, elles y restent à jamais. A l'heure actuelle, les 435.000 Arabes qui se trouveraient à l'intérieur de l'Etat juif en vertu du plan de partage possèdent plus de terres que les Juifs. Mais inévitablement, ces terres seraient transférées à des colons immigrants juifs. Et les Arabes, qui ne peuvent vivre que de l'agriculture, finiraient pas devenir un prolétariat agricole sans terre.

Si les Juifs, au contraire, étaient dans la situation d'une minorité dans un Etat arabe, ils pourraient résister économiquement à ces derniers car ils leur sont supérieurs des points de vue économique, scientifique, technique et autres. Mais qu'advierait-il des 435.000 Arabes dans l'Etat juif, quand ils auraient perdu leurs terres? Comment gagneraient-ils leur vie puisqu'il est interdit au colon juif d'employer de la main-d'œuvre arabe?

On prétend que cette décision de partage est équitable et qu'elle est l'expression de la conscience du monde civilisé. Or, il est certain que la majorité requise n'aurait pas été atteinte si l'on avait su que cette décision ne pourrait être mise à exécution que par la force. Il est aussi étrange que le 29 novembre¹ un certain nombre

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, 128ème séance plénière.

a certain number of representatives had voted for partition, whereas on 26 November¹ they had declared that they were opposed to partition as unjust. There could be no doubt that had the vote been taken on 26 November the necessary two-thirds majority in favour of partition would not have been obtained. But various devices had been used to delay the vote. It would be courting unpopularity to approach the representatives who had changed their minds during those three days. They should rather be pitied as they had found themselves in an embarrassing situation, caught between the dictates of their conscience and the strong pressure which was being put on them and their Governments. Those facts were so well-known that the partition plan could be called a United States rather than a United Nations decision.

It had also been said that the Palestine question should be considered in terms of the problem of displaced Jews in Europe. But why should the Palestine Arabs alone be expected to pay for Hitler's sins? Undoubtedly the problem of rehabilitating them should be solved, but even the UNSCOP and Sub-Committee 2 of the *Ad Hoc* Committee on the Palestinian Question had recommended that that problem be solved on an international level. Sub-Committee 2 had recommended,² in the first place, that the displaced Jews should be enabled to return to the countries from which they had been expelled and that the rest should be accepted by the States Members of the International Refugee Organization on a *pro rata* basis of their absorbing capacity. That proposal had been rejected even by Canada, Australia and the United States of America.

What was the present position? Under the General Assembly resolution, a commission had to be set up. The present Palestine Commission had no legal standing as it had been set up in breach of the provisions of the General Assembly rules of procedure, which laid down that members of a commission must be elected by secret ballot, whereas the members of the present Commission had been appointed by the President of the Assembly.

Chaos and anarchy would break out in Palestine on 15 May when the Mandate expired, and so far no legal body had been established to replace it. Nowhere in the Charter could any provision be found authorizing the use of force to carry out any decision for partition or anything else. It had been maintained that any recommendation which had obtained a two-thirds majority in the General Assembly was endowed with sufficient legal authority. That was a very dangerous doctrine which meant that any resolution, whether in accordance with the Charter or not, need only obtain a two-thirds majority to be valid.

The Jewish Agency had given notice that it

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly*, plenary meetings Nos. 124 and 125.

² See document A/AC.14/32, resolution No. II, page 59.

de délégués ont voté pour le partage, alors que le 26 novembre¹, ils avaient déclaré que le partage était injuste et qu'ils s'y opposeraient. Personne ne peut douter que, si le vote avait eu lieu le 26 novembre, la majorité requise des deux tiers n'aurait pas été obtenue en faveur du partage. Mais on a procédé à des manœuvres pour retarder le vote. On serait mal venu à adresser des reproches aux délégations qui ont changé d'avis au cours de ces trois jours. C'est plutôt de la commisération que l'on éprouve à leur endroit, car elles se sont trouvées dans une situation embarrassante, prises entre leur conscience et la forte pression à laquelle leurs Gouvernements et elles étaient soumis. Ces faits sont connus au point que l'on peut qualifier la décision de partage, de décision des Etats-Unis, et non des Nations Unies.

On dit aussi que l'on doit envisager aussi le problème de la Palestine en fonction du problème des personnes juives déplacées en Europe. Mais pourquoi les Arabes de Palestine doivent-ils seuls payer les méfaits d'Hitler? Sans doute, le problème de leur réhabilitation doit être résolu, mais même la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine et la Sous-Commission 2 de la Commission *ad hoc* ont recommandé que ce problème soit résolu sur le plan international. La Sous-Commission 2 a recommandé² qu'en premier lieu les Juifs déplacés puissent retourner dans les pays dont ils avaient été expulsés et que les autres soient acceptés par les Etats Membres de l'Organisation internationale pour les réfugiés au prorata de leur capacité d'absorption. Cette proposition a été rejetée, même par le Canada, l'Australie et les Etats-Unis.

Quelle est la situation actuelle? En vertu de la résolution adoptée par l'Assemblée générale, une commission devait être instituée. L'actuelle Commission pour la Palestine n'a pas d'existence légale puisqu'elle a été instituée au mépris des dispositions du règlement de l'Assemblée qui prescrivait que les membres de commissions doivent être élus au scrutin secret, alors que les membres de cette Commission ont été désignés par le Président de l'Assemblée.

En Palestine règnent le chaos et l'anarchie, alors que le Mandat expire le 15 mai et que jusqu'ici aucun organe légal n'a encore été créé pour le remplacer. Nulle part dans la Charte on ne trouve de dispositions conférant l'autorité nécessaire à la mise en application par la force d'une décision quelconque de partage ou autre. On a maintenu que toute recommandation qui réunit en sa faveur les deux tiers des voix de l'Assemblée générale se trouve revêtue d'une autorité légale suffisante. C'est là une doctrine très dangereuse qui signifie que toute résolution, qu'elle soit conforme ou non à la Charte, doit simplement obtenir les deux tiers des voix pour être valable.

L'Agence juive a fait savoir qu'elle créerait

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, 124ème et 125ème séances plénières.

² Voir document A/AC.14/32, résolution No II, page 82.

would establish a provisional Government in Palestine as from 16 May in accordance with the spirit of the General Assembly resolution. That did not represent the execution of the Assembly's resolution, since that provided for the partition of Palestine into two States with economic union. Such unilateral decision was not in accordance with the General Assembly resolution. Even the frontiers between the two States had not been exactly determined.

To what would the proclamation of a Jewish State lead? Certain countries might recognize it. The Palestine Arabs could, for their part, proclaim, on 16 May, a provisional Government for the whole of Palestine invoking the right of a people to self-determination. They could invite the Jewish representatives to attend the constituent assembly and to take part in drafting a constitution, and proceed with their plan even if the Jews declined. Some countries might recognize this new Arab State. This was a fair sketch of the confusion which would ensue.

This short survey of the stages through which the United Nations had passed in its efforts to solve the Palestine question was necessary in order to reach a decision on the future of Palestine. If the moral basis which would satisfy the true conscience of the world could be found, it would probably appear that force was not necessary to carry out a just and equitable solution. Even if force had to be used it should not be difficult to find a solution as soon as the conscience of the world was set at rest.

Mr. HOUDEK (Czechoslovakia) emphasized the atmosphere of anxiety in which the discussions were taking place. He recalled that the Palestine question was before the General Assembly for the third time in a single year. The objective and well-documented report of the Special Committee should form the basis of future discussions and decisions. In this report extreme solutions had been avoided.

He read the recommendations regarding "Termination of the Mandate",¹ "Independence"² and "Economic unity".³ These principles had led the majority of the Committee to favour the solution of partition, while three members favoured a federal State, and one abstained.

During the first special session his delegation had requested the appointment of a special committee on which it had agreed to serve. The delegation of Czechoslovakia was in sympathy with the Arab countries and understood their aspirations; nor did it forget the sufferings of the Jews. Czechoslovakia had voted in favour of the resolution of 29 November 1947 and its point of view had not altered since the general

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly*, Supplement No. 11, Volume I, page 42.

² *Ibid.*, page 43.

³ *Ibid.*, page 45.

à partir du 16 mai un gouvernement provisoire en Palestine, selon l'esprit de la résolution de l'Assemblée. Cela ne signifie pas la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée, puisque celle-ci prévoyait le partage de la Palestine en deux Etats avec union économique. Une telle décision unilatérale n'est pas conforme à la résolution de l'Assemblée. Les frontières mêmes des deux Etats n'ont pas été déterminées avec précision.

Quelles seraient les conséquences de la proclamation d'un Etat juif? Il est possible que certains pays le reconnaissent. De leur côté, les Arabes de Palestine pourraient, le 16 mai, proclamer un gouvernement provisoire pour l'ensemble de la Palestine, en se fondant sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ils pourraient inviter les représentants juifs à se présenter à une assemblée constituante pour participer à la rédaction d'une constitution et poursuivre leur dessein malgré le refus des Juifs. Certains pays pourront reconnaître ce nouvel Etat arabe. Ce tableau montre bien la confusion qui régnerait alors.

Cette brève revue des étapes que les Nations Unies ont parcourues dans leurs efforts pour résoudre le problème palestinien était nécessaire avant qu'elles décident de l'avenir de la Palestine. Si l'on trouve les fondements moraux qui donneront satisfaction à la véritable conscience du monde, on découvrira qu'il n'est sans doute pas besoin de la force pour mettre en œuvre une solution juste et équitable. Et même s'il était besoin d'employer la force, il ne serait pas difficile de la trouver à ce moment, dès l'instant où la conscience du monde serait tranquille.

M. HOUDEK (Tchécoslovaquie) souligne l'atmosphère d'anxiété dans laquelle se déroulent les débats. Il rappelle que la question palestinienne se trouve pour la troisième fois en l'espace d'un an devant l'Assemblée générale. Le rapport objectif et bien documenté de la Commission spéciale pour la Palestine doit constituer la base des délibérations et des décisions futures. Dans ce rapport, les solutions extrêmes avaient été écartées. M. Houdek donne lecture des recommandations relatives à la "Fin du mandat", à l'"Indépendance", et à l'"Unité économique". Ces principes avaient conduit une majorité de la Commission à se prononcer en faveur de la solution du partage tandis que trois des membres de la Commission se prononçaient en faveur de l'Etat fédéral et que l'un d'entre eux s'abstenait.

Le représentant de la Tchécoslovaquie avait demandé lors de la première session extraordinaire de nommer une commission spéciale, dont il accepta de faire partie. La délégation de la Tchécoslovaquie sympathise avec les nations arabes dont elle comprend les aspirations. Elle n'oublie pas non plus les souffrances des Juifs. La Tchécoslovaquie a voté en faveur de la résolution du 29 novembre 1947 et son point de

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, Supplément No 11, volume I, page 46.

² *Ibid.*, page 47.

³ *Ibid.*, page 49.

conditions that justified it had not changed. If violence had increased, it was only a matter of degree; and moreover, it was at Lake Success that the cause must be sought, in inaction or in a kind of passive resistance by certain members to the General Assembly's recommendation.

The report of the United Nations Palestine Commission (document A/532) had greater weight. It stated that in spite of the provisions of the resolution of 29 November, the Security Council had not provided that Commission with armed assistance or guidance and instructions. Consequently, the Commission "had to decide for itself its future course".

Although deprived of its backing, the work of the United Nations Commission had been fruitful, considering the circumstances, and the reason for disappointment was not to be found in any inherent defect in the resolution of 29 November, as at present claimed by certain States that had used their influence to gain votes for partition, but rather in the lack of good will shown by most of the members of the Council in putting this solution into effect.

The delegation of Czechoslovakia believed that the solution of partition was the best and most practical. A Jewish home in Palestine was not necessarily anti-Arab in character, nor was it irreconcilable with the national and political aspirations of neighbouring Arab countries. Moreover, this was the decision reached by the majority of the United Nations and was also the view shared by the Soviet Union and the United States, whose support had given such good promise for a peaceful settlement of the Palestine problem.

He reminded the Committee that during the General Assembly's plenary meeting on 26 November 1947,¹ the United States representative had said that no solution would ever be found that would meet with the acceptance of both the Arabs and the Jews. The United States was at the present time proposing provisional trusteeship (document A/C.1/277), and their position was to accept no solution that could not be put into effect without being imposed on the Jews and Arabs against their will. What was the reason for the change of attitude by the United States on the eve of termination of the Mandate?

In what respect, moreover, was the solution of trusteeship preferable to partition, since probably neither Jews nor Arabs would accept it with enthusiasm? If force had to be used in any case, what was there to choose between trusteeship and partition. While the Committee continued to equivocate, the number of victims was increasing.

On 8 October 1947, Mr. Masaryk had

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly*, plenary meeting No. 124.

vue n'a pas varié car les conditions générales qui l'avaient justifiée n'ont pas changé. Si les violences se sont aggravées, ce n'est là qu'une différence de degré et, de plus, c'est à Lake Success qu'il faut en chercher la cause, dans l'inaction ou dans une sorte de résistance passive de certains membres à la recommandation de l'Assemblée générale.

Le rapport de la Commission des Nations Unies pour la Palestine (document A/532) est du plus grand poids. On y lit qu'en dépit de ce qu'avait prévu la résolution du 29 novembre, le Conseil de sécurité n'a fourni à cette Commission ni assistance armée ni directives et instructions. La Commission a donc "dû décider elle-même de la ligne de conduite à adopter".

Bien qu'elle ait été privée d'appui, l'action de la Commission des Nations Unies a été fructueuse, compte tenu des circonstances, et la cause des déceptions éprouvées ne se trouve pas dans un vice intrinsèque de la résolution du 29 novembre, comme le prétendent aujourd'hui certains des Etats qui ont usé de leur influence pour faire voter en faveur du partage, mais dans la mauvaise volonté qu'ont apportée la majorité des membres du Conseil à la mise en application de cette solution.

La délégation de la Tchécoslovaquie considère que la solution du partage est la meilleure et la plus pratique. Un foyer juif en Palestine n'a pas nécessairement un caractère antiarabe et n'est pas non plus inconciliable avec les aspirations nationales et politiques des nations arabes voisines. C'est d'ailleurs ainsi qu'en a décidé la majorité des Nations Unies. Tel était notamment le point de vue commun de l'Union soviétique et des Etats-Unis dont l'appui faisait si bien augurer d'un règlement pacifique du problème palestinien.

M. Houdek rappelle qu'à la séance plénière de l'Assemblée générale du 26 novembre 1947¹ le représentant des Etats-Unis déclarait qu'on ne trouverait jamais de solution acceptable à la fois pour les Juifs et pour les Arabes. Or, les Etats-Unis proposent aujourd'hui une tutelle provisoire (document A/C.1/277) et leur position est de n'accepter aucune solution qui ne puisse être exécutée sans être imposée aux Juifs et aux Arabes contre leur volonté. Quelle est donc la raison du changement d'attitude des Etats-Unis à la veille de la terminaison du mandat?

En quoi la solution de la tutelle, d'autre part, est-elle préférable au partage puisque probablement ni les Juifs ni les Arabes ne l'accepteront d'enthousiasme? Si, de toute manière, la force doit être employée, quelle différence y a-t-il entre la tutelle et le partage? Pendant que l'on tergiverse, le nombre des victimes s'accroît.

Le 8 octobre 1947, M. Masaryk évoquait le

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, 124^{ème} séance plénière.

referred to the "pipe-line" (document A/AC.14/SR.8) of Jewish blood that crossed Europe from 1933 to 1945 and had expressed his regret, in this regard, at not having faced the danger of Hitlerism before it was too late. He had paid homage to the Jews; not those who lived in comfort, but those of the ghettos, the gas chambers and the concentration camps.

At this time, the British were already to evacuate Palestine and refused to apply any solution put forward by the United Nations. It was for the latter to find means of implementing its decision, for any delay, besides increasing the tension and leading to chaos in Palestine, would impair the prestige of the United Nations. The United Nations was at present in danger, and there was not a moment to be lost in re-establishing its credit and acting speedily in conformity with the decision of 29 November.

There was still time to remedy the omissions, whether they were voluntary or not; but any delay, or the reversal of a decision only five months old on the eve of the expiration of the Mandate would be a sign of confusion.

Mr. Sumner Welles pointed out in an article in the *New York Herald Tribune* of 30 March 1948 that the United States' change of front only increased the danger of war in the Near East, dealt a severe blow at the United Nations and collective security and at the confidence of the world in the United States.

Any delay would painfully recall the non-intervention of the League of Nations during the tragic period marked by events in Manchuria, Abyssinia and Spain and which ended in the ruin of the League itself.

He concluded by pointing out that he was only making a preliminary statement.

Mr. KYROU (Greece) stressed the urgency of the Palestine question. During the second ordinary session of the General Assembly, the Greek delegation¹ had made it clear why it was opposed to the partition plan, namely, that it was unreasonable to adopt a solution which was not accepted by the Arab population, the dominant element in Palestine. Such a step was contrary to the interests of both parties and to that of peace in the Holy Land. Blood was being shed in holy places which were the object of world-wide veneration.

At the same session, the Greek delegation had protested against the idea of adopting a plan at any cost and had urged the necessity of finding a solution acceptable to both parties. Now, however, it was the Greek delegation which called for immediate and definite action and it was, therefore, prepared to consider the proposal of the United States delegation with an open mind and to share in a constructive examination of the plan outlined there.

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly*, plenary meeting No. 124.

pipeline (document A/AC.14/SR.8) de sang juif qui a traversé l'Europe de 1933 à 1945 et exprimait son regret de n'avoir pas, en ce qui le concerne, fait face au péril hitlérien avant qu'il ne soit trop tard. Il rendait hommage aux Juifs, non à ceux qui vivent dans le bien-être, mais à ceux des ghettos, des chambres à gaz, des camps de concentration.

Aujourd'hui, les Britanniques étant prêts à évacuer la Palestine et se refusant à mettre en application toute solution des Nations Unies, il appartient à celles-ci de trouver une méthode d'exécution de leur décision, car tout retard, outre qu'il accroîtrait la tension et amènerait le chaos en Palestine, porterait atteinte au prestige de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci est aujourd'hui en péril et il n'y a plus un moment à perdre pour rétablir son crédit en agissant rapidement en conformité de la décision du 29 novembre 1947.

Il est encore temps de remédier aux négligences, qu'elles aient été commises volontairement ou non, mais tout délai, ou bien le renversement d'une décision vieille seulement de cinq mois, à la veille de l'expiration du Mandat, serait un signe de confusion.

M. Sumner Welles, dans un article du *New York Herald Tribune* du 30 mars 1948, a souligné que la volte-face des Etats-Unis ne faisait qu'accroître le danger de guerre dans le Proche Orient, portait un coup sévère aux Nations Unies, à la sécurité collective et à la confiance du monde dans les Etats-Unis.

Tout délai rappellerait fâcheusement la non-intervention de la Société des Nations au cours de la période tragique que jalonnèrent les événements de Mandchourie, d'Ethiopie, d'Espagne, et qui se termina par la ruine de la Société elle-même.

M. Houdek conclut en indiquant que son intervention n'a qu'un caractère préliminaire.

M. KYROU (Grèce) souligne l'urgence de la question palestinienne. Déjà au cours de la deuxième session ordinaire, la délégation de la Grèce¹ s'était expliquée sur son opposition à la formule du partage: il n'est pas raisonnable d'adopter une solution que n'accepte pas l'élément dominant en Palestine, la population arabe. Cela est contraire à la fois à l'intérêt des deux parties et à celui de la paix en Terre sainte. Aujourd'hui, le sang coule sur ces Lieux saints, objet de la vénération générale.

La délégation grecque avait, lors la deuxième session ordinaire, protesté contre une politique d'adoption d'un plan à tout prix et insisté sur la nécessité de trouver une solution acceptable pour les deux parties. Aujourd'hui, pourtant, c'est la délégation grecque qui vient dire qu'il faut agir et le plus tôt possible. Elle étudiera donc la proposition de la délégation des Etats-Unis sans idée préconçue et s'efforcera de participer à un examen constructif de ce plan.

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, 12^{ème} séance plénière.

Mr. Kyrrou protested against the parallel which had been drawn between the non-implementation of the resolution of 29 November and other resolutions of an absolutely different character. What the Assembly had done on 29 November was to recommend, by thirty-three votes to thirteen, the partition of a pre-existing territorial entity and the establishment of a new State against the will of the majority of the population concerned.

On the other hand, the resolution setting up the Balkan Commission¹ had merely called for improved relations between neighbouring States, an aim conforming to the spirit of the Charter. The intention was to put an end to action contrary to international obligations.

It was thus impossible to draw a parallel between the Arab refusal and that of countries which had not conformed to the resolution adopted on 1 October 1947 by forty votes to six. In the case of the Balkan Commission, the disregard shown for elementary obligations deriving from the Charter was a real danger for the future of the United Nations, whereas no such danger could arise from measures for a peaceful settlement of the Palestine question.

In conclusion, the Greek delegation expressed the hope that the vital interests of the two communities involved would be protected and that bloodshed would be brought to an end in the Holy Land.

Mr. Muñoz (Argentina) expressed his satisfaction with the solution found by the Chairman to the question of procedure raised by the submission of the United States delegation's draft resolution (document A/C.1/278), and welcomed the continuation of the general debate.

For the moment, he would only say that the French plan² for the safety of the Holy Places should be considered by the Committee forthwith. While reserving his attitude towards the substance of the Palestine question, he was glad that the French delegation had given definite shape to the suggestions made on that subject by the Swedish representative.³ The question of Jerusalem should be dealt with before that of Palestine as a whole, on which latter matter his delegation would express its opinion later.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypt) was astonished at the assertion that the United Nations would collapse when it was merely a case of failure to implement a simple recommendation on the partition of Palestine by force of arms. Such tears were expressed by those same persons who showed but little respect for the resolutions of

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly, Resolutions*, No. 109(II) page 12.

² See 121st meeting; also document A/C.1/280.

³ See 118th meeting.

M. Kyrrou s'élève contre le rapprochement qu'on a voulu faire entre la non-exécution de la recommandation du 29 novembre et d'autres cas absolument différents. Le 29 novembre, trente-trois voix contre treize se sont prononcées en faveur du partage d'une entité territoriale préexistante et de l'établissement d'un nouvel Etat contre la volonté de la majorité de la population intéressée.

Au contraire, la résolution relative à la création d'une commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans¹ ne visait qu'à l'amélioration des relations entre pays voisins, ce qui est conforme à l'esprit de la Charte. Il s'agissait de mettre fin à des activités contraires aux obligations internationales.

Il est donc impossible d'établir un parallèle entre le refus arabe et celui des pays qui ne se sont pas conformés à la résolution adoptée le 21 octobre 1947 par quarante voix contre six. Le mépris témoigné, dans le cas de la Commission pour les Balkans, à l'égard des obligations élémentaires prévues dans la Charte constitue un danger pour l'avenir de l'Organisation. Mais celle-ci ne saurait être mise en péril par des efforts qui tendent à une solution pacifique du problème palestinien.

La délégation grecque espère que les intérêts vitaux des deux communautés seront sauvegardés et que l'effusion de sang prendra fin en Terre sainte.

M. Muñoz (Argentine) se félicite de la solution apportée par le Président de la Commission au problème de procédure soulevé par la présentation du projet de résolution de la délégation des Etats-Unis (document A/C.1/278) et du fait que le débat général peut ainsi se poursuivre.

M. Muñoz se borne pour le moment à déclarer que la proposition française relative aux Lieux saints² devrait être discutée sans délai par la Première Commission. Sans préjuger le fond de la question palestinienne, il exprime sa satisfaction que la délégation française ait concrétisé les suggestions de la Suède³ à ce sujet. La question de Jérusalem devrait être traitée avant celle de la Palestine dans son ensemble, sur laquelle la délégation de l'Argentine se réserve d'indiquer ultérieurement son point de vue.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypte) s'étonne que l'on parle d'un effondrement des Nations Unies pour le cas où ce qui n'est qu'une simple recommandation relative au partage de la Palestine ne serait pas exécuté par la force des armes. Ces craintes sont exprimées par ceux-là mêmes qui ne respectent guère les résolutions des Na-

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Résolutions*, No. 109(II), page 12.

² Voir la 121ème séance et aussi le document A/C.1/280.

³ Voir la 118ème séance.

the United Nations and, in particular, for those adopted by the General Assembly. What had become of the resolutions on Greece, or Korea,¹ on the treatment of Indians in the Union of South Africa,² and on displaced persons?³

Certain delegations wanted to force the Arabs to absorb the great mass of displaced persons. How many such persons had their own countries welcomed?

The representative of New Zealand had spoken⁴ with some heat in favour of the partition, but there had been no suggestion that that country, with a population no larger than the population of Palestine, and territory ten times as large, should itself take to heart the advice proffered to others.

The representative of the Jewish Agency had alleged that the independence of Palestine was being delayed by the Arabs.⁵ Palestine, however, had always belonged to the Arabs, albeit the Jewish "visitors" now claimed it as their own. It was a Jewish invasion which had held up the independence of Palestine, which, moreover, had been recognized in principle over twenty-five years ago. It was Jewish bitterness which deprived the Palestine Arabs of rights enjoyed by less civilized peoples.

The picture would have been quite otherwise had the neighbouring Arab States helped, as was alleged, the Arabs of Palestine. In spite of continual provocation, the Arabs of the neighbouring States had shown admirable self-restraint. Only a small number of them had infiltrated into Palestine, and throughout the Arab world Jews had not been molested and still enjoyed right of sanctuary based on a spirit of toleration and brotherhood.

It was still being said that, after all, the resolution for the partition of Palestine was adopted despite Arab threats. Those so-called threats were merely statements displaying the greatest foresight. The Arabs of Palestine were a normal people with normal reactions who naturally defended their country, their dignity, and their homes.

There was an Arab saying to the effect that injustice should be combatted as it was worse than the flames of war. And yet the Arabs who had lived in their country longer than the majority of other nations had in theirs, merely desired to live in peace. The United Nations had been set up to secure peace, but there could be no peace without justice, and the Charter clearly guaranteed the right of peoples to self-

tions Unies et particulièrement celles de l'Assemblée générale. Qu'est-il advenu des résolutions sur la Grèce, la Corée¹, le traitement des Hindous dans l'Union Sud-Africaine² et les personnes déplacées?³

Certaines délégations veulent imposer aux Arabes d'absorber la masse des personnes déplacées. Mais combien leurs propres pays en ont-ils accueilli?

La Nouvelle-Zélande parle⁴ avec chaleur en faveur du partage de la Palestine; mais nul ne propose que ce pays qui, sur un territoire dix fois plus étendu que la Palestine, n'a qu'une population égale à celle de cette dernière, applique lui-même les conseils qu'il prodigue aux autres.

Le représentant de l'Agence juive a prétendu que l'indépendance du pays se trouvait retardée par les Arabes de Palestine⁵. Mais ce pays a toujours été le leur, bien que le "visiteur" juif le réclame comme sien. C'est l'invasion juive qui a retardé l'indépendance de la Palestine, reconnue en principe il y a plus de vingt-cinq ans. C'est l'âpreté des Juifs qui prive les Arabes de Palestine de droits dont jouissent des peuples moins civilisés.

Les choses se passeraient autrement si les pays arabes voisins aidaient, comme on le prétend, les Arabes de Palestine. Or, en dépit de provocations continuelles, les Arabes des pays voisins ont fait preuve d'une maîtrise d'eux-mêmes admirable: un très petit nombre d'entre eux se sont infiltrés en Palestine. Dans les autres pays arabes, les Juifs n'ont pas été molestés. Ils continuent de bénéficier du droit d'asile, qu'on leur accorde dans la tolérance et la fraternité.

L'on répète encore qu'après tout, la résolution relative au partage a été adoptée par l'Assemblée générale en dépit des menaces des Arabes. Mais ces prétendues menaces n'étaient que des déclarations témoignant de la plus grande clairvoyance. Les Arabes de Palestine sont des êtres normaux, aux réactions normales, qui défendent leur pays, leur dignité, leurs foyers.

Un proverbe arabe dit que, devant l'injustice, il faut combattre, car l'injustice est pire que les flammes de la guerre. Et pourtant les Arabes, qui ont habité leur pays plus longtemps que la plupart des autres nations, ne veulent que la paix. Les Nations Unies sont faites pour sauvegarder la paix, mais il n'y a pas de paix dans l'injustice et la Charte est claire en ce qui concerne le droit des peuples à disposer d'eux-

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly, Resolutions, No. 112(II)*, page 16.

² See *Resolutions adopted by the General Assembly, second part first session, resolution 44(I)*, page 69.

³ *Ibid.*, resolution 62(I), page 97.

⁴ See 118th meeting.

⁵ See 121st meeting.

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Résolutions, No. 112(II)*, page 16.

² Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la seconde partie de sa première session, résolution 44(I)*, page 69.

³ *Ibid.*, résolution 62(I), page 97.

⁴ Voir la 118ème séance.

⁵ Voir la 121ème séance.

determination. The Arabs were in the majority in Palestine, and were prepared to grant to the Jews all reasonable guarantees, including those required by the Charter. The implementation of such guarantees would be ensured and supervised by the United Nations. The Jews of Palestine would remain in contact with the rest of the world and had no reason to fear they would not be treated as equals.

Mr. EL-KHOURI (Syria) stated that the Haganah artillery on Mount Carmel was firing on Arab dwellings in Haifa. Hundreds of homes had been destroyed and Moslem and Christian Arabs massacred. The British authorities prevented Arab forces from entering Palestine to help the Haifa Arabs and took no steps to prevent the massacre.

The policy of the Jews in Palestine was to annihilate the Arabs on the territory of the so-called Jewish State and they had proceeded to carry out the policy everywhere, notably in Tiberias. The Jews wished to show what they could do by themselves even before their State was established. There was much outcry for the protection of the stones of the Holy Places while defenceless human beings were being massacred. In Haifa there were tens of thousands of Arabs and of the 160,000 souls in that town, one-quarter were Christians, one-quarter Moslems, and one-half Jews.

Now that the intentions of the Jews were clear, would those delegations which had been in favour of partition now be prepared to revise their opinion and, by re-adhering to the principles of the Charter, help the United Nations in its peril.

Mr. GARCÍA GRANADOS (Guatemala) wished to reply to the representative of Syria, without going into the substance of the Palestine question. The war in Palestine was a sad reality and it was the Arabs who had provoked it. It was useless to lament over war incidents when the Arabs themselves, by opening fire on Jerusalem and Jewish communities, had also killed innocent people.

Mr. SANSON-TERAN (Nicaragua) recalled the tragic days of 1935 when Mussolini threatened to go ahead with his plans, with or without Geneva. As it was, the United Nations was deliberating when human lives were being lost and the situation brooked no delay.

The Nicaraguan delegation felt that a definite plan should be evolved as soon as possible to stop the shedding of blood and to remedy the loss to the prestige of the United Nations. His delegation was ready to adopt immediately any plan which would put an end to the massacres in Palestine.

The meeting rose at 5.30 p.m.

mêmes. Les Arabes sont une majorité en Palestine et sont d'ailleurs prêts à accorder aux Juifs toutes garanties conformes à la raison et à la Charte. Ces garanties elles-mêmes seraient sous la sauvegarde et le contrôle des Nations Unies. De toute manière, les Juifs de Palestine resteraient en contact avec le monde extérieur. Ils n'ont aucune raison de craindre de ne pas être traités en égaux.

M. EL-KHOURI (Syrie) déclare que les canons de l'Haganah tirent du mont Carmel sur les demeures des Arabes de Haïfa. Des centaines d'entre elles sont détruites, des Arabes musulmans et chrétiens sont massacrés. Les Britanniques empêchent des forces arabes de pénétrer en Palestine pour secourir les Arabes à Haïfa et ne s'opposent pas au massacre.

Ainsi, la politique des Juifs tend-elle à l'annihilation des Arabes qui se trouvent sur le territoire du soi-disant Etat juif. Ainsi, les Juifs ont-ils procédé partout et notamment à Tibériade. Les Juifs tiennent à montrer ce qu'ils peuvent faire par eux-mêmes avant même que leur Etat ne soit établi. On se préoccupe de protéger les pierres des Lieux saints alors que des êtres humains sans défense sont massacrés. A Haïfa se trouvent des dizaines de milliers d'Arabes puisque, sur une population de 160.000 âmes, il y a un quart de chrétiens, un quart de musulmans et une moitié de Juifs.

Aujourd'hui que les intentions des Juifs sont claires, celles des délégations qui étaient en faveur du partage ne vont-elles pas redevenir fidèles à la Charte et secourir l'Organisation des Nations Unies en péril?

M. GARCÍA GRANADOS (Guatemala), sans aborder le fond de la question, tient à répondre au représentant de la Syrie. La guerre est, en Palestine, une triste réalité et ce sont les Arabes qui l'ont provoquée. Rien ne sert de se lamenter sur des faits de guerre, car les Arabes eux-mêmes quand ils ouvrent le feu sur Jérusalem et sur les communautés juives font aussi d'innocentes victimes.

M. SANSON-TERAN (Nicaragua) évoque les jours tragiques de 1935 où Mussolini parlait d'aller de l'avant avec ou sans Genève. Aujourd'hui, les Nations Unies délibèrent alors que l'on tue et que la situation ne souffre pas de délais.

La délégation du Nicaragua estime qu'il faut arriver à une solution aussi rapidement que possible afin d'arrêter l'effusion de sang et de remédier à la perte de prestige des Nations Unies. Cette délégation est, en ce qui la concerne, prête à voter immédiatement sur une solution qui mette fin aux massacres.

La séance est levée à 17 h. 30.